



Communiqué de presse
Paris, 28 octobre 2020

Après les député.e.s, les sénateurs et sénatrices manquent de vision et de courage en votant pour le retour des « insecticides tueurs d'abeilles »

Après les député.es, le Sénat vient de donner son feu vert à la réautorisation des néonicotinoïdes, suite à un débat des plus clivants. Malgré l'opposition déterminée de nombreux sénateurs et sénatrices, une majorité (à 56 voix) a décidé d'entériner une décision qui met à mal la biodiversité dans un état déjà catastrophique et la durabilité de nos pratiques agricoles. Face à ce recul historique, nos organisations alertent les pouvoirs publics : elles n'en resteront pas là et se battront pour la biodiversité, la santé humaine et un avenir agricole durable.

La soirée aura été marquée par un rebondissement notable : l'adoption à une voix près par scrutin public de 3 amendements de suppression de l'article 1er réautorisant les néonicotinoïdes, suite à l'erreur d'un groupe politique. *In fine*, en fin de soirée, après un nouveau vote demandé par Julien Denormandie, le Sénat a adopté comme attendu à une majorité le retour des néonicotinoïdes. Les élus de droite et du centre ont majoritairement voté en faveur de cette loi qui enterre les lois votées en 2016 (loi biodiversité) et 2018 (loi agriculture et alimentation issue des EGA) instaurant pourtant l'interdiction des néonicotinoïdes (ainsi que toutes les substances ayant le même mode d'action).

La loi sera promulguée probablement d'ici novembre, laissant le temps aux semenciers d'enrober leurs graines de ces poisons systémiques. Nos organisations ont démontré qu'il existait d'autres voies que celle de céder aux sirènes alarmistes de certains représentants de producteurs de betteraves. Nous n'avons eu de cesse d'argumenter sur le fait que le retour de ces insecticides se faisait sur le lit de trop nombreuses contre-vérités. Nous n'avons eu de cesse de rappeler que la jaunisse était le bouc émissaire d'une filière betterave en mauvaise santé économique depuis 2017, que cette

réautorisation était le résultat d'un lobby intense auprès des pouvoirs publics depuis la promulgation de la loi biodiversité.

Le retour de ces insecticides néfastes aura des conséquences qui seront désastreuses pour notre environnement et pour le monde agricole. Ce retour est une atteinte au principe directeur de non-régression du droit de l'environnement dont le Conseil constitutionnel a déjà fait application. Et rappelons que ces substances chimiques, utilisées pour enrober les semences de betteraves à sucre, sont également dangereuses pour la santé.

Nous ne pouvons accepter un tel choix qui va à rebours de l'histoire et participe à accroître la défiance des citoyens vis-à-vis des politiques. C'est pourquoi nous ne comptons pas en rester là. Nos organisations continueront de se mobiliser par tous les moyens pour empêcher un tel échec.

Contact presse

Paula Torrente, chargée de communication, Fondation Nicolas Hulot
07 87 50 74 90 / p.torrente@fnh.org